

Règlement des études : annexe 2

Ecole communale fondamentale Pommeroeul- Ville-Pommeroeul

Des horaires

Chaque matin, les cours se donnent de 8 heures 30 à 12 heures 05

L'après-midi, ils reprennent de 13heures 30 à 15 heures 20

Une récréation de 15 minutes a lieu le matin de 10heures 10 à 10 heures 25 et une de 10 minutes, l'après-midi de 14 heures 20 à 14 heures 30

La surveillance des élèves est assurée par le personnel enseignant 15 minutes avant le début des cours et 10 minutes après la fin des cours de chaque demi-journée.

Modalités d'accueil

Pour les classes maternelles :

Selon les habitudes ou les besoins des différentes enseignantes.

Pour les classes primaires :

Les parents accompagnent les enfants jusqu'à la grille ou jusqu'à la porte d'entrée des classes primaires. Ils veilleront, en aucun cas, d'encombrer le hall d'entrée des classes.

Nota Bene :

Dans tous les cas, les parents confient leurs enfants aux surveillant(e)s et quittent l'endroit dans les plus brefs délais.